

Parcours d'apprentissage vers le certificat de qualification et la transition vers le diplôme

Phase 1: Inscription

Soumettre une demande de formation en apprentissage via le portail en ligne ou au bureau local de prestation des services

Pour le portail en ligne, veuillez suivre les instructions d'inscription. Vous devrez créer un compte *Mon Ontario* pour accéder aux services en ligne.

Accord de formation signé et enregistré par l'apprenti (e) et le(la) parrain (marraine)

Accédez à votre carnet de bord de normes de formation par l'apprentissage

skilledtradesontario.ca/fr/a-propos-des-metiers/renseignements-sur-les-metiers/

** Il s'agit du rapport officiel attestant de la progression de votre formation. Vous êtes responsable de sa mise à jour.

Suivez la formation en milieu de travail

Démontrez que vous maîtrisez les compétences figurant dans le registre de la norme de formation par l'apprentissage, et recevez-en la validation.

Complétez la formation en classe

Assistez à la formation en classe décrite dans la norme du programme

Les apprentis peuvent présenter une demande de subventions incitatives (métiers désignés Sceau rouge) et de prêts.

Examinez et finalisez votre registre avec votre parrain (marraine)

Soumettez la preuve de l'achèvement de la formation par courriel, en personne ou via le portail numérique

Votre registre de la norme de formation par l'apprentissage détaille les exigences d'achèvement applicables. Veuillez soumettre les éléments suivants :

- Registre de la norme de formation par l'apprentissage dûment rempli et signé
- La preuve des heures effectuées.

La délivrance du certificat d'apprentissage

Conformément à la loi ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés (LOPMS), l'assistant social auprès des jeunes n'a pas d'examen de certification.

Une fois la formation est achevée, les apprentis peuvent postuler pour le bonus d'achèvement de la formation (métiers non désignés Sceau rouge). Les parrains peuvent avoir droit à des subventions incitatives, des bonus ou des crédits d'impôt pour l'apprentissage

La délivrance du certificat d'apprentissage d'Assistant social auprès des jeunes est la dernière étape dans le programme d'apprentissage sous la Loi ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés LOPMS

Passerelle vers le diplôme
Suivre des cours supplémentaires et satisfaire aux exigences pratiques pour obtenir le diplôme d'assistant social auprès des jeunes

Note: Les exigences du diplôme varient en fonction du programme du Collège d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario; en général, la transition doit se faire dans le même collège où la formation en classe en apprentissage a été complétée.

Phase 2: Apprentissage

Phase 3: Les procédures de passerelle vers le diplôme